



licenciement aide ménager

Par **Patricia 78117**, le **08/08/2019** à **15:46**

bonjour,

je souhaite contrôler un licenciement aide-ménagère en accident du travail 11/01/2013 Mon père est hospitalisé du 14 au 22/02 médecin déclare ne plus resté seul après la réintroduction d'un médicament hémorragie-transfusion bref hosp. 27/02 au 13/03 puis maison convalescence j/c jours par admission EPHAD

J'ai cru comprendre que l'accident trajet ne s'était vraiment passé sous la responsabilité de l'employeur mais de trajet privé. Un arrangement qui me gênait un avenant au contrat aurait été fait pour déclarer l'accident de trajet !

employée aide ménagère à raison de 2 jours/semaine déclaré urssaf

perçoit net 190€ / mois. contrat 01/02/2013

solde de tout compte 822,80€

Employée Cesu en CDI depuis 01/02/2013 j/C 13/06/2013

Donc en congé maladie j/c ? je sais quand mars était tjrs en0 arrêt

dernier jour travaillé 10/01/2013

Merci par avance